

Adhérer à l'association c'est :

Sortir les Assistantes Maternelles ou familiales de leur isolement.

Leur procurer un contrat étudié et rédigé par la Fédération Nationale.

C'est aussi être représenté à UFNFAFAM Fédération Nationale qui regroupe plus de 180 Associations Assistantes Maternelles et familiales.

Les informer sur la profession et ses évolutions.

Leur donner et expliquer les textes de loi concernant la profession.

Faire de la médiation
Employeurs / Employés



VERLING

Partenaire exclusif
d'UFNFAFAM
pour les assurances



Association Bien Vivre au Mont Héry



ASSOCIATION
D'ASSISTANTES
MATERNELLES

Siège social et administratif

PREMIERS PAS

77 Avenue de Sainte Menehould
51000 Châlons en Champagne

Téléphone

09.51.61.50.53

Adresse mail

Premiers-pas51@orange.fr

PREMIERS PAS

Informier et Echanger

Accompagner les parents

Association à but non lucratif fondée

le 23 novembre 2016

Composée d'Assistantes Maternelles ou Familiales agréées et qui fonctionne grâce au bénévolat de ses membres.

Elle a pour objectif :

- Représenter les adhérentes auprès de la circonscription de la solidarité départementale, de la Fédération Nationale ou d'autres associations ayant le même objectif.
- Informer, échanger et renseigner sur ce métier.
- Assurer une médiation entre : Employeurs et Employés.

Rencontrer et se faire rencontrer les Assistantes Maternelles ou Familiales pour les sortir de leur isolement.

Les tenir informés sur toutes modifications de salaire.

Les aider dans les relations avec les services de la petite enfance de la ville et du Conseil Départemental dont un membre de l'association siège à la commission paritaire.

Leur fournir un contrat d'accueil et de travail pour faciliter une relation de confiance entre parents et Assistantes Maternelles ou Familiales.

L'association a pour but de faire reconnaître les Assistantes Maternelles ou Familiales comme de véritables professionnels de la petite enfance.

Orienter les parents vers des Assistantes Maternelles ou Familiales agréées de l'association suivant leurs disponibilités en prenant contact avec eux.

Les informer sur les aides et les démarches administratives, proposer le contrat de l'association et si besoin leur en expliquer les termes de façon à ce qu'il soit bien compris et bien rempli pour l'emploi d'Assistantes Maternelles ou Familiales.

(Un contrat bien élaboré et bien rempli, évite tous malentendus qui pourraient subvenir)

